



## MANDAT

### Sous-comité de la révision de protocoles d'utilisation des animaux

**DATE DE PUBLICATION:** Octobre 2024

#### BUT

L'objet du *Mandat du CCPA : Sous-comité de la révision de protocoles d'utilisation des animaux* est d'établir les règles fondamentales du sous-comité chargé de la révision des *Lignes directrices du CCPA sur : révision de protocoles d'utilisation des animaux d'expérimentation* (1997). Le mandat décrit la portée et le processus d'exécution du projet, la composition du sous-comité, notamment l'ensemble des compétences requises pour réaliser les travaux et les responsabilités des membres et des autres personnes qui participent à la révision des *Lignes directrices du CCPA sur : révision de protocoles d'utilisation des animaux d'expérimentation* (1997).

#### MANDAT

Le mandat du sous-comité consiste à mettre à jour les *Lignes directrices du CCPA sur : révision de protocoles d'utilisation des animaux d'expérimentation* (1997) en fonction des conseils de pairs experts et des principes, politiques et lignes directrices éthiques courants du CCPA. La version mise à jour de ce document de lignes directrices appuiera l'élaboration et la révision de tous les protocoles d'utilisation des animaux.

#### FORMATION DU SOUS-COMITÉ

Le sous-comité est créé à la discrétion du comité des normes du CCPA et sous l'avis du comité de gouvernance et des nominations du CCPA, et reçoit l'approbation du conseil d'administration du CCPA afin de réunir toutes les compétences requises pour élaborer les *Lignes directrices du CCPA sur : révision de protocoles d'utilisation des animaux d'expérimentation* (1997).

Le choix des membres est effectué selon le processus décrit dans la [Procédure du CCPA : la formation d'un sous-comité de lignes directrices](#). Chaque membre du sous-comité doit posséder des connaissances sur un ou plusieurs des sujets traités dans le document à rédiger, et un membre sans droit de vote doit faire partie du comité des normes.

#### DURÉE DU MANDAT

En général, les sous-comités sont dissous lors de la publication du document de lignes directrices. Certains sous-comités peuvent cependant poursuivre leurs activités lorsqu'il est probable que le CCPA reçoive des demandes pour l'élaboration de documents de référence ou pour fournir des

commentaires sur des documents externes clés. La décision de continuer de fournir, de façon ad hoc, du soutien et des conseils au CCPA revient à chaque membre du sous-comité.

## RÉUNIONS

Le sous-comité se réunit habituellement une fois par mois par vidéoconférence. Des fonds additionnels peuvent être demandés pour une rencontre en personne, au besoin, si le budget le permet.

En règle générale, les dépenses engagées par les membres du sous-comité relativement à leur participation aux réunions sont remboursées par le CCPA conformément aux *Directives du CCPA concernant le remboursement des dépenses de voyage*.

## RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ

Le président du sous-comité doit avoir des connaissances sur la révision des protocoles d'utilisation des animaux et son rôle se décrit comme suit :

- présider toutes les réunions du sous-comité
- établir un consensus entre les membres du sous-comité
- veiller à la qualité scientifique du document présenté par les membres du sous-comité;
- approuver la liste d'experts qui participent à l'examen par les pairs afin d'assurer que tous les sujets sont traités
- collaborer avec le Secrétariat du CCPA à toutes les étapes de l'élaboration des lignes directrices
- gérer les responsabilités des membres du sous-comité (voir le tableau ci-dessous)

## RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ

Les membres du sous-comité sont responsables des points suivants :

- assurer la progression continue de l'élaboration du document tel que décrit dans la section « Procédure » ci-dessous. Lorsqu'un membre ne peut remplir les engagements prévus, il devrait en aviser le Secrétariat du CCPA pour qu'une personne ayant les compétences comparables soit choisie conformément à la [Procédure du CCPA : la formation d'un sous-comité de lignes directrices](#)
- répondre en temps opportun aux demandes du président du sous-comité ou du Secrétariat du CCPA, et aviser ces personnes de tout retard probable
- participer aux réunions du sous-comité pour permettre d'atteindre efficacement un consensus et informer le Secrétariat et le président du sous-comité de toute absence prévue
- assurer la confidentialité des discussions du sous-comité, qu'elles soient tenues lors de réunions en personne ou de vidéoconférences, et des communications par courriel
- contribuer à la rédaction et à la révision des lignes directrices, et s'assurer que tous les énoncés sont fondés sur des données probantes exhaustives
- proposer des experts pertinents pour l'examen du document par les pairs
- après chaque examen du document de lignes directrices, évaluer les commentaires colligés et recommander des modifications à apporter au document

- au cours du processus d'élaboration des lignes directrices, le document est réservé aux membres du sous-comité, sauf si le document a été approuvé pour un examen externe. Les membres du sous-comité peuvent discuter du contenu du document avec des collègues de confiance pour demander leur opinion sans toutefois partager le document avant sa diffusion officielle

## **RESPONSABILITÉS DU SECRÉTARIAT DU CCPA**

Le Secrétariat du CCPA est responsable des points suivants :

- collaborer avec le sous-comité pour assurer une progression continue de l'élaboration des lignes directrices. Il s'agit notamment d'organiser des vidéoconférences et des réunions pour le sous-comité et d'en rédiger les procès-verbaux, de préparer les différentes versions des documents conformément aux décisions du sous-comité, de coordonner l'examen externe, de présenter au sous-comité l'ensemble des commentaires reçus lors des examens, et de soumettre les versions pour évaluation et approbation par le comité des normes et le conseil d'administration
- veiller au respect du processus approuvé par le comité des normes
- fournir des commentaires sur les versions des lignes directrices pour s'assurer des points suivants :
  - les lignes directrices sont en conformité avec le mandat du CCPA qui est de favoriser les pratiques éthiques de soins et d'utilisation des animaux dans la science canadienne
  - les lignes directrices traitent des questions pertinentes notées dans le cadre des travaux du CCPA en collaboration avec la communauté scientifique et les groupes de défense des animaux, au Canada et à l'étranger

## **RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DES NORMES DU CCPA**

Le comité des normes est responsable des points suivants :

- assurer le suivi des travaux du sous-comité et fournir des commentaires sur chacune des versions des lignes directrices avant l'examen par les pairs, l'examen public et leur publication, selon l'échéancier
- nommer un de ses membres pour siéger au sous-comité en tant que membre sans droit de vote

## **COMPOSITION**

Les membres du sous-comité seront recherchés en ce qui concerne l'expertise, la taille de l'établissement, le type d'établissement (c.-à-d. universitaire, gouvernemental et privé), l'emplacement géographique et l'inclusivité.

### **Composition du sous-comité**

Tous les membres du sous-comité doivent avoir de l'expérience en tant que membre d'un comité de protection des animaux et en révision des protocoles d'utilisation des animaux. Leur expertise collective devrait couvrir les protocoles utilisant des animaux de laboratoire, des animaux aquatiques, de la faune sauvage et des animaux de ferme, ainsi que les protocoles de recherche, d'enseignement et d'essais.

RÔLE	COMPÉTENCES	PROFESSIONS
président	connaissances générales sur les protocoles d'utilisation des animaux	membre du comité de protection des animaux
2 membres	éthiques	éthicien
3 membres	santé animale, soins et gestion des animaux et procédures	vétérinaire
2 membres	bien-être animal	Scientifique en bien-être animal
4 membres	auteurs de protocoles expérimentés dans la révision de protocoles	deux chercheurs, un auteur de protocoles pédagogiques et un scientifique impliqué dans les essais
4 membres	expérience dans la révision des protocoles d'utilisation des animaux	un gestionnaire d'installation, un personnel de soins aux animaux, un étudiant, un représentant du public et un
2 membres	coordinateurs d'un comité de protection des animaux avec de l'expérience dans la révision des protocoles d'utilisation des animaux	deux coordinateurs d'un comité de protection des animaux
membre	membre du comité des normes	

Une fois que le sous-comité a commencé ses travaux, les membres peuvent identifier des domaines d'expertise supplémentaires requis et recommander des candidats au Secrétariat. Tout membre supplémentaire doit être approuvé par le comité de gouvernance et des nominations et le conseil d'administration, conformément au processus de formation du sous-comité d'origine.

## **RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES MEMBRES DU SOUS-COMITÉ**

Les contributions apportées par les membres du sous-comité seront reconnues dans le document de lignes directrices et dans les annonces concernant la publication du document, à moins qu'un membre n'informe spécifiquement le responsable du Secrétariat du CCPA qu'il ne souhaite pas être reconnu. Tous les membres qui ne peuvent pas terminer leur mandat, mais qui ont eu une implication substantielle lorsqu'ils faisaient partie du sous-comité seront inclus, tout comme les membres qui se joignent à mi-chemin du processus.

À l'approche de la date de publication, certains membres du sous-comité pourraient être invités à animer des séances sur les lignes directrices lors de l'atelier national du CCPA.

# PROCÉDURE

Le sous-comité doit respecter la procédure par étapes ci-dessous.

